



GROUPE RATP

Syndicat des Cadres,
des Agents de Maîtrise
et des techniciens supérieurs

ENCADR'ACTUA

20 novembre 2006

LE COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) NOUVEAU EST ARRIVE

Après plusieurs années de négociations et grâce à notre constante insistance, la possibilité de monétiser est enfin ouverte pour les agents d'encadrement. Certes, on peut considérer que 5 jours c'est peu mais pour nous il s'agit d'un premier pas.

Premier pas qui a été difficile à réaliser compte tenu de la ferme opposition de syndicats (CGT et CFDT) qui avaient sur ce sujet des positions dogmatiques (la monétisation serait une remise en cause des 35 heures !) et ne souhaitaient pas prendre en compte les souhaits des jeunes agents d'encadrement.

Pour la CFE CGC RATP, le syndicalisme ne se conçoit pas comme la défense d'idéologie ou de dogme mais comme la prise en compte des intérêts du personnel que l'on représente dans la mesure où ils respectent l'intérêt général et ne remettent pas en cause des droits fondamentaux..

Dans ce cas précis du CET, il nous a semblé que la monétisation souhaitée par les agents d'encadrement dans la mesure où elle était partielle et ne constituait pas une forte incitation à ne pas prendre ses jours de repos ou de congés était une revendication justifiée.

Grâce à notre lobbying, des syndicats hésitants ont rejoint notre position initiale ce qui a permis d'obtenir un pourcentage de signatures suffisant pour adopter les dispositions de cette monétisation.

Malgré leur désaccord, CGT et CFDT n'ont pas fait jouer leur droit d'opposition !!!

Dans ces conditions le nouveau CET s'applique à partir du 1er janvier 2007.

Quelles sont les nouveautés ?

Avenant n°1 au protocole CET

- le plafond annuel d'alimentation **RESTE INCHANGÉ à 22 jours**. Toutefois, conséquence de la loi Morange le nombre maximum de congés annuels pouvant être déposés passe de 10 à 8 ;
- Un plafond individuel de **100 jours** est instauré pour les agents adhérant au CET pour un motif autre que le congé de fin de carrière, **PAS de PLAFOND** pour ceux qui ont ouvert (ouvrent ou ouvriront) un CET pour congé de fin de carrière ;
- Le **cumul** entre congé de fin de carrière et financement partiel de la CPA est possible ;
- La durée maximum d'utilisation du CET est portée, dans tous les cas, à **10 ans** (après que le compte ait atteint 44 jours) et des règles de reprise des jours de CET sont définies et laissent l'initiative à l'agent ;
- Les règles d'abondement sont inchangées mais rédigées de manière plus compréhensible ;
- Le **déblocage total du CET sous forme financière** est possible dans les cas exceptionnels suivants : divorce, décès du conjoint, invalidité du salarié ou de son conjoint, maladie professionnelle du salarié, CLD, surendettement.

Avenant n°2 au protocole CET
(applicable aux seuls agents d'encadrement)

A titre expérimental, la monétisation d'une partie des jours épargnés sur le CET sera possible au cours de la période 2007 - 2009 suivant les règles suivantes :

- **Bénéficiaires** : les agents titulaires d'un CET n'ayant pas déclaré avoir ouvert ce compte dans le but d'un congé de fin de carrière ;
- **Jours monétisables** : les RTT, les TS et TC, dans la limite de **5 jours par an** ;
- **Conditions** : les jours versés sur le CET ne sont pas monétisables l'année de leur dépôt. **Le CET ne peut être alimenté de plus de 4 jours l'année de la monétisation** ;
- **Modalités** : une seule monétisation par an et par agent. La demande doit être effectuée au cours du premier semestre, la mise en paiement interviendra dès réception de la demande.

AGENTS D'ENCADREMENT, VOUS AVEZ UNE NOUVELLE FOIS LA PREUVE QUE VOS SOUHAITS SONT BIEN DEFENDUS PAR LE SEUL SYNDICAT SPECIFIQUE A VOTRE CATEGORIE : LA CFE CGC.
AUSSI, POUR MIEUX ENCORE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ DU 22 NOVEMBRE AU 1er DECEMBRE POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CFE CGC RATP.



BULLETIN D'ADHESION 2007
C.F.E.- CGC DU PERSONNEL DU GROUPE RATP

Nom _____ Prénom _____
Matricule: _____

- ☐ Agent de maîtrise ou Technicien Supérieur (87 €)
- ☐ Cadre (132 €)
- ☐ Cadre Supérieur (168 €)
- ☐ Cadre Dirigeant (200 €)

Possibilité de payer en 4 fois.

Déduction fiscale de 66 %

A retourner à : 21, square Saint Charles – 75012 PARIS

Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com

Site Internet : www.cfe-cgc-ratp.com